

<https://www.snetap-fsu.fr/Nouvelle-Aquitaine-La-Culture-premiere-victime-des-reductions-de-poste.html>



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

# Nouvelle Aquitaine - La Culture première victime des réductions de poste

- Nos Actions - Les Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 22 mars 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---



Les personnels ont découvert à l'occasion de la publication de la note de mobilité printemps 2019, la volonté du Ministère de l'Agriculture de supprimer le poste « Animation et Développement Culturel » à la [DRAAF](#) Nouvelle-Aquitaine ; une suppression confirmée par l'autorité académique à l'occasion des dernières rencontres avec les organisations syndicales.

**Cette suppression est une décision de pure gestion**, dans le cadre de la réduction du nombre de postes de fonctionnaires (la DRAAF Nouvelle-Aquitaine doit rendre 18 postes sur le budget 2019) qui ignore le rôle central et indispensable de la mission d'animation et de développement culturel conduite par le réseau des enseignants d'Education Socio-culturelle en région, menée en partenariat étroit avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Pourtant, **la mission d'éducation artistique et culturelle (EAC) est une priorité nationale** affichée notamment dans le cadre du plan d'action commun signé par la Ministre de la Culture, et le Ministre de l'Éducation nationale le 17 septembre 2018 mais également dans la convention signée en février 2018 entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture rappelant que l'EAC est placée « parmi les premières priorités de leur politique éducative ».

Une telle priorité exige évidemment des moyens afin de "permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité de 3 à 18 ans".

La suppression de cette mission régionale est donc une remise en cause brutale et incompréhensible de cette volonté affichée du Gouvernement.

En plus de détruire toutes les initiatives liées à l'éducation artistique et culturelle et à l'animation de nos territoires, **cette décision va lourdement fragiliser l'ensemble des réseaux Nouvelle Aquitaine d'animation et de développement culturel et donc appauvrir durablement les offres éducatives pour nos élèves.**

Les établissements d'enseignement agricole public de Nouvelle Aquitaine, sous l'impulsion de leurs enseignants d'éducation socio-culturelle, mènent de nombreux projets artistiques et culturels avec leurs élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires, qui prônent tout particulièrement l'ouverture d'esprit à la diversité sociale et culturelle et l'engagement individuel au service du collectif. Ces actions plurielles et pérennes sont rendues possibles par l'animation et la coordination du réseau des enseignants d'[ESC](#) et le soutien structurel apporté par le CRARC Aquitaine, opérateur culturel missionné par le [SRFD](#) et dont la chargée de mission à l'éducation artistique et culturelle de la DRAAF Aquitaine assure la responsabilité.

La mise en danger de cette mission éducative fondamentale, pour laquelle la région Nouvelle Aquitaine est pionnière au sein de l'enseignement agricole public, n'est pas concevable alors que chacun s'accorde à souligner l'importance de développer l'éducation artistique et culturelle mais aussi de promouvoir toutes les formes d'éducation à la citoyenneté.

**Le Snetap-FSU, FO-Enseignement agricole, le Sea-UNSA, la CGT-Agri et SUD-Rural territoires condamnent fermement cette logique de réduction des postes de fonctionnaires et en particulier le poste de chargé de missions actions culturelles pour le CRARC qui va obligatoirement remettre en question la qualité du service public d'éducation de l'enseignement agricole public et réduire à néant une histoire de plus de 25 ans du CRARC. Elles**

exigent le maintien et le renforcement de ce poste.